

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



LES BONS RÉFLEXES À AVOIR !

Le DICRIM contient les informations essentielles pour savoir quoi faire en cas de problème grave sur la commune (inondation, tempête, etc.)

VILLE DE



longjumeau



DOCUMENT À CONSERVER



SOMMAIRE

- P.2** ÉDITO
- P.3** INFORMATIONS GÉNÉRALES
- P.4** INONDATION
- P.5** MOUVEMENT DE TERRAIN
- P.6** TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES
- P.7** TEMPÊTE
- P.8** SÉISME
- P.9** INTEMPÉRIES HIVERNALES
- P.10** CANICULE
- P.11** NUCLÉAIRE
- P.12** INFOS PRATIQUES

ÉDITO

La prévention commence par l'information. Aussi, notre objectif est de développer, ensemble, une véritable culture de la sécurité civile.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), déjà édité une première fois en mars 2022, est bien plus qu'un simple document administratif. Il est le fruit d'une démarche essentielle : comprendre et anticiper les risques auxquels notre territoire de Longjumeau peut être confronté. Les inondations d'octobre 2024 nous ont rappelé la nécessité de nous préparer. Aussi, pour les nouveaux habitants, ou pour ceux qui n'auraient pas gardé ce document, il a m'a semblé indispensable de le rediffuser.

Établi à partir du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs transmis par le Préfet, ce document a plusieurs missions cruciales :

- ✓ Évaluer notre vulnérabilité face aux risques naturels et technologiques ;
- ✓ Développer une conscience collective des dangers potentiels ;

- ✓ Informer sur les dispositifs de prévention et de protection ;
- ✓ Vous guider pour faire face aux situations d'urgence.

La connaissance est notre meilleure protection et comprendre les consignes de sécurité peut permettre de minimiser les conséquences humaines, économiques et environnementales d'éventuels incidents.

Je vous invite donc à conserver précieusement ce document.

Ensemble, soyons préparés et vigilants.

Sandrine Gelot

Le Maire de Longjumeau

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un événement imprévisible et brutal, d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement. Le risque majeur se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité.

IL Y A TROIS CATÉGORIES DE RISQUES MAJEURS :

1. Les risques naturels

(inondation, mouvement de terrain, tempête...)

2. Les risques technologiques

(risques industriels, nucléaires...)

3. Les risques de transports de matières dangereuses

LA VILLE DE LONGJUMEAU EST EXPOSÉE À CES TROIS TYPES DE RISQUES.

Le Maire est tenu d'informer ses administrés sur les risques majeurs auxquels est soumis le territoire de la commune. Il réalise le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

QU'EST-CE QU'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ?

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document interne destiné à aider la population en cas d'accident majeur à Longjumeau. Il permet à chaque agent de la mairie de connaître et de réaliser les actions à mettre en œuvre pour chaque situation. Le PCS prévoit notamment la constitution d'un Poste de Commandement Communal pour piloter les actions de terrain (alerte et information de la population, protection et mise en sécurité, prise en charge des sinistrés...)



ÉCOLES : EN CAS D'ALERTE, N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS !

Vous risquez de vous mettre en danger et de gêner l'intervention des secours. Un dispositif de prise en charge est prévu dans les écoles, le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Il assure la sécurité des élèves et du personnel en attendant l'arrivée des secours.



AYONS LES BONS RÉFLEXES ! Les moyens d'alerte et d'information à la population

En cas d'alerte, vous devez réagir vite et bien. Il est donc important de prendre connaissance dès à présent des consignes de sécurité à appliquer pour ne pas vous mettre en danger, vous et vos proches.

Le Signal National d'Alerte (SNA)

La sirène émet trois fois un son modulé d'une durée d'une minute chacune, séparée par des intervalles de 5 secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes. Ce signal est émis dans toutes les situations d'urgence.

La radio

ÉVASION (99.3), France BLEU (107.1) et REZO (106.5) sont des partenaires identifiés par la Préfecture pour relayer l'alerte et diffuser les consignes en cas d'accident majeur.

La commune dispose de moyens complémentaires pour informer/alerter la population :

- ✓ Les haut-parleurs mobiles.
- ✓ Le porte à porte : en fonction de la nature et de l'ampleur du risque, des équipes d'agents municipaux peuvent sillonner les rues afin de diffuser l'alerte et les consignes dans toutes les habitations exposées.
- ✓ Le site internet de la ville : www.longjumeau.fr. Vous y trouverez les informations sur l'évolution de la situation et les consignes à suivre.
- ✓ Par envoi Whatsapp aux administrés inscrits à l'alerte.
- ✓ Par envoi d'une notification sur l'application mobile LGJ.
- ✓ Sur nos réseaux sociaux.



Une inondation est une montée des eaux, plus ou moins rapide, dans une zone habituellement hors d'eau. Elle est provoquée par de fortes pluies ou de violents orages et peut avoir des conséquences graves pour la population, pour les biens (bâtiments, véhicules) et pour l'environnement (pollution de l'eau, du sol).

LE RISQUE À LONGJUMEAU :

Risque important ! La ville de Longjumeau est concernée par des inondations de plaines lentes par débordement de l'Yvette et par le ruissellement pluvial urbain (en cas de fortes pluies), notamment en centre-ville. Les plus hautes crues connues sont celles de mars 1978, de décembre 1999, de juin 2016 et 2018, d'août 2020, de juin 2021 et d'octobre 2024.

LES MOYENS DE PRÉVENTION

Un plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) a été prescrit par arrêté préfectoral du 31 janvier 1995 et approuvé le 26 septembre 2006. Il définit notamment les zones constructibles ou non. Les zones inondables sont celles d'une crue centennale modélisée. Vérifiez si votre habitation est en zone inondable en consultant le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sur le site internet de la Ville ou en mairie.

Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention, sur les bassins de l'Orge et de l'Yvette, est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Il est porté par le Syndicat de l'Yvette (SIAHVY) en collaboration avec le Syndicat de l'Orge (SYORP) et le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

En 2020, des travaux de rénovation et d'extension des canalisations d'eaux pluviales du quartier d'Effiat ont été réalisés. Depuis les inondations de 2024 : recherche de zone d'expansion de crue (SIAHVY).

SÉCURITÉ : LES BONS RÉFLEXES !

DÈS L'ALERTE :

- ✓ Fermez ou bouchez toutes les ouvertures (portes, fenêtres, soupiraux, chatières, etc.)
- ✓ Mettez les produits polluants à l'abri de la montée des eaux et amarrez les cuves pour éviter les contaminations (produits ménagers, pots de peinture, fuel, etc.)

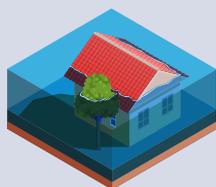
- ✓ Préparez des réserves de nourriture et d'eau potable et montez-les à l'étage.
- ✓ Préparez votre kit de secours (papiers d'identité, médicaments à caractère vital, contrat d'assurance multirisques, etc.)
- ✓ Garez votre véhicule hors des zones inondables sans vous mettre en danger. Le parking du marché Bretten en centre-ville est prévu pour cela.
- ✓ Répercutiez l'alerte auprès de vos voisins.

PENDANT :

- ✓ Écoutez la radio (ÉVASION (99.3), France BLEU (107.1) et REZO (106.5).
- ✓ Alerte crue SIAHVY sur www.siahvy.org
- ✓ Respectez les consignes des autorités.
- ✓ Coupez l'électricité, le gaz et arrêtez les chaudières pour éviter l'électrocution ou l'explosion.
- ✓ N'utilisez pas d'équipement électrique (ascenseurs, portes automatiques...).
- ✓ Ne vous engagez jamais, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- ✓ Ne téléphonez pas afin de laisser les lignes libres pour les secours.
- ✓ N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.

APRÈS :

- ✓ Restez informés de la situation et respectez les consignes de sécurité diffusées.
- ✓ En cas d'évacuation, ne rentrez pas chez vous sans autorisation.
- ✓ Avant de boire l'eau du robinet, assurez-vous auprès de votre mairie qu'elle est potable.
- ✓ Aérez et désinfectez les pièces à l'eau de javel.
- ✓ Chauffez dès que les conditions de sécurité le permettent.
- ✓ Ne rétablissez le gaz et l'électricité que sur une installation sèche :
 - En maison individuelle, faites appel à des professionnels avant de remettre en service vos installations.
 - En habitat collectif, renseignez-vous auprès de votre syndic ou bailleur.
- ✓ Apportez, si cela est possible, une aide aux personnes en difficulté près de chez vous.



INFORMEZ-VOUS
PAR LA RADIO ET NOS
RÉSEAUX SOCIAUX



MONTEZ DANS
LES ÉTAGES



ÉTEIGNEZ LE GAZ
ET L'ÉLECTRICITÉ



LIBÉREZ LES LIGNES
TÉLÉPHONIQUES
POUR LES SECOURS



NE SORTEZ PAS
SUR LES VOIES
IMMERGÉES



N'ALLEZ PAS
CHERCHER VOS
ENFANTS À L'ÉCOLE



N'UTILISEZ PAS
VOTRE VÉHICULE



NE PRENEZ PAS
LES ASCENSEURS
ET LES PORTES
AUTOMATIQUES





Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol. Il y en a deux sortes :

- ✓ **Mouvements lents et continus** : affaissement, glissement, fluage, ravinement, tassement de terrain, retrait et gonflement des sols argileux ;
- ✓ **Mouvements rapides et discontinus** : effondrement, chute de pierres ou de blocs, éboulement, écoulement, coulée boueuse, etc.



LE RISQUE À LONGJUMEAU

Risque important ! La ville de Longjumeau est touchée par le risque retrait et gonflement des sols argileux.

Les argiles sont très présentes dans le sous-sol. En situation habituelle elles ont la capacité d'absorber l'eau de pluie (par gonflement). Pendant les périodes sèches, l'eau s'évapore, ce qui provoque un tassement vertical des argiles et l'ouverture de fissures (par retrait). L'alternance de ces cycles de gonflement et de retrait et les sécheresses prononcées, peuvent générer un mouvement de terrain. Longjumeau a été déclarée en état de catastrophe naturelle à la suite des « mouvements de terrain différentiels » dus à la sécheresse de l'été 2018.

LES MOYENS DE PRÉVENTION

Les services de l'État ont édité une plaquette d'information « construire en terrain argileux », ce document est disponible au service urbanisme et téléchargeable sur le site internet : www.ecologie.gouv.fr



Si vous détectez des signes précurseurs (fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés), informez les autorités.

SÉCURITÉ : LES BONS RÉFLEXES !

Pendant

- ✓ Évacuez rapidement l'immeuble dès les premiers signes.
- ✓ Si vous êtes à l'intérieur et que vous n'êtes pas en mesure d'évacuer les lieux, mettez-vous en boule et protégez votre tête.
- ✓ Ne pénétrez pas dans un bâtiment endommagé.
- ✓ Éloignez-vous de la zone dangereuse et ne revenez pas sur vos pas.
- ✓ N'utilisez pas les ascenseurs.
- ✓ Écoutez la radio (ÉVASION (99.3), France BLEU (107.1) et REZO (106.5)).
- ✓ Respectez les consignes des autorités.
- ✓ Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- ✓ N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.

Après le sinistre :

- ✓ Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir reçu l'accord des services de secours.
- ✓ Ne rétablissez le courant électrique et le gaz qu'après l'avis des autorités compétentes.



**ÉVACUEZ RAPIDEMENT
LES LIEUX AUX
PREMIERS SIGNES**



**INFORMEZ VOUS
PAR LA RADIO ET NOS
RÉSEAUX SOCIAUX**



**LIBÉREZ LES LIGNES
TÉLÉPHONIQUES
POUR LES SECOURS**



**N'ALLEZ PAS
CHERCHER VOS
ENFANTS À L'ÉCOLE**



**NE RETOURNEZ
PAS SUR LES ZONES
DANGEREUSES SANS
AUTORISATION**



**NE PRENEZ PAS LES
ASCENSEURS ET PORTES
AUTOMATIQUES**



**SUIVEZ LES CONSIGNES
DES AUTORITÉS**





RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



INFORMEZ VOUS
PAR LA RADIO ET NOS
RÉSEAUX SOCIAUX



RENTREZ CHEZ VOUS



FERMEZ PORTES
ET FENÊTRES



N'ALLEZ PAS
CHERCHER VOS
ENFANTS À L'ÉCOLE



LIBÉREZ LES LIGNES
TÉLÉPHONIQUES
POUR LES SECOURS



NE FUMEZ PAS



Le risque du transport de marchandises dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, maritime, fluviale ou de canalisation. Une matière est considérée comme dangereuse quand elle peut avoir des conséquences graves pour la population, pour les biens (destruction de bâtiments) et pour l'environnement (pollution de l'eau, de l'air, du sol).

Les matières transportées se présentent à l'état solide, gazeux ou liquide et peuvent être toxiques, inflammables, radioactives, corrosives et/ou asphyxiantes.

Un accident de transport de matières dangereuses peut provoquer :

- ✓ Un incendie,
- ✓ Un déversement de matière liquide, gazeuse (nuage toxique) ou solide,
- ✓ Une explosion.

LE RISQUE À LONGJUMEAU :

Risque important ! La ville de Longjumeau est concernée par le risque de transport de matières dangereuses (TMD) par route, voie ferrée et par le biais des canalisations.

- ✓ Deux canalisations de gaz à haute pression ainsi qu'un pipeline de transport d'hydrocarbures traversent le territoire communal.
- ✓ Par voie routière : le long de la RN 20 ainsi que le long de la RD 117, la RD 118 et la RD 217.
- ✓ Par voie ferrée : le long de la voie du Tram T12 et au niveau des deux gares de la ville.

LES MOYENS DE PRÉVENTION

Lors d'un accident de transport de matières dangereuses, les services municipaux instaurent des déviations et balisent les périmètres de sécurité, établis par les cellules spécialisées du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Sur demande du préfet, le SDIS mobilise également ses agents pour porter secours aux victimes et protéger la population du sinistre.

SÉCURITÉ : LES BONS RÉFLEXES !

- ✓ Restez chez vous ou rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.
- ✓ Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.
- ✓ Écoutez la radio (ÉVASION (99.3), France BLEU (107.1) et REZO (106.5).
- ✓ Respectez les consignes des autorités.
- ✓ Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- ✓ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, un dispositif de prise en charge est prévu dans les écoles.
- ✓ Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle (éteindre la chaudière).

VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT DE TMD :

- ✓ Alertez les pompiers (18) en précisant le lieu exact de l'accident et en donnant une description du sinistre.
- ✓ Ne déplacez pas les victimes.
- ✓ Ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- ✓ Pour éviter un « sur-accident », balisez les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faites éloigner les personnes à proximité.





Une tempête est une violente perturbation atmosphérique ; avec du vent rapide qui souffle en rafales, souvent accompagné d'orage. Elles surviennent surtout en automne et en hiver.

Les tempêtes peuvent causer des dégâts importants (chute d'arbres, projections d'objets, inondations, glissements de terrain, etc.)

LE RISQUE À LONGJUMEAU :

Le 3 février 1990, des rafales de plus de 120 km/h ont soufflé sur tout le département de l'Essonne. Lors de la tempête du 26 décembre 1999, des vents de 173km/h ont été enregistrés et le département a été reconnu d'office en situation de catastrophe naturelle.

QUELS ACTIONS ET MOYENS DE PRÉVENTION ?

Météo France diffuse deux fois par jour une carte de vigilance aux services de l'État. L'objectif est d'informer les pouvoirs publics et la population en cas de phénomène météorologique dangereux dans les 24h qui précèdent la survenue de l'évènement. Cette prévision est accompagnée de conseils de comportements adaptés à la situation. La Préfecture prévient les Maires pour une diffusion locale des préconisations et une mise en alerte des services municipaux.

SÉCURITÉ : LES BONS RÉFLEXES !

Avant :

- ✓ Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- ✓ Gagnez un abri en dur.
- ✓ Si vous n'avez d'autre choix, restez dans votre véhicule.
- ✓ Fermez portes et volets.
- ✓ Préparez votre kit de secours (papiers, médicament, couvertures, vêtements chauds, provisions, eau potable, etc.)

Pendant :

- ✓ Écoutez la radio (ÉVASION (99.3), France BLEU (107.1) et REZO (106.5))
- ✓ Respectez les consignes des autorités.
- ✓ Ne prenez jamais la voiture.
- ✓ Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.
- ✓ Ne téléphonez pas afin de faciliter les communications des services de secours.

Après :

- ✓ Réparez ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment).
- ✓ Coupez branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- ✓ Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.



RENTREZ LES OBJETS
POUVANT ÊTRE
EMPORTÉS



INFORMEZ VOUS
PAR LA RADIO ET NOS
RÉSEAUX SOCIAUX



ABRITEZ-VOUS
DANS UN ABRRI
EN DUR



FERMEZ PORTES
ET VOILETS



LIBÉREZ LES LIGNES
TÉLÉPHONIQUES
POUR LES SECOURS



DÉBRANCHEZ VOS
APPAREILS ÉLEC-
TRIQUES LES PLUS
À RISQUES



NE PRENEZ PAS
VOTRE VÉHICULE





À L'EXTÉRIEUR
PROTÉGEZ-VOUS
LA TÊTE



ÉLOIGNEZ-VOUS
DES BÂTIMENTS ET
DES FILS ÉLECTRIQUES



À L'INTÉRIEUR METTEZ
VOUS À L'ABRI SOUS
UN MEUBLE SOLIDE



NE RESTEZ PAS
À PROXIMITÉ
D'UNE FENÊTRE



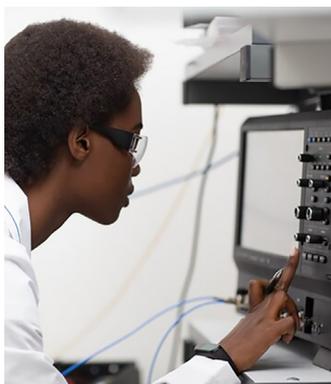
NE SORTEZ PAS DE
VOTRE VÉHICULE
PENDANT LES
SECOUSSES



Un séisme ou tremblement de terre est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur qui crée des failles dans le sol et parfois en surface.

Les dégâts observés dépendent de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

La magnitude mesure l'énergie libérée par un séisme. Les magnitudes inférieures à 3,5 sur l'échelle de Richter ne sont pas perçues par la population.



LE RISQUE À LONGJUMEAU :

Risque très faible ! L'ensemble du territoire de la commune est concerné par le risque sismique, de façon très faible. Aussi, aucune action préventive particulière ne nécessite d'être menée.

SECURITÉ : LES BONS RÉFLEXES !

✓ Restez là où vous êtes au moment de la secousse et protégez-vous la tête avec les bras.

À l'intérieur :

- ✓ Mettez-vous à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide.
- ✓ Éloignez-vous des fenêtres.

À l'extérieur :

- ✓ Éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques).
- ✓ À défaut, abritez-vous sous un porche.

EN VOITURE :

- ✓ Arrêtez-vous si possible à distance des constructions et des fils électriques.
- ✓ Ne descendez pas de votre véhicule avant la fin de la secousse.





Les intempéries hivernales exceptionnelles sont caractérisées par des périodes de grand froid et résultent de deux critères climatiques : des températures très basses et des précipitations de neige ou de pluie verglaçante. La situation peut devenir dangereuse quand les intempéries hivernales sont très longues, le froid intense ou que les chutes de neige dépassent 15 à 20 cm.

LES MOYENS DE PRÉVENTION

L'action des pouvoirs publics face aux questions de viabilité hivernale du réseau routier s'organise dans le cadre d'un plan neige et verglas en Île-de-France (réseau principal) décliné dans un plan départemental neige et verglas (réseau secondaire). Des interventions auprès des automobilistes immobilisés par la neige ou le verglas sont organisées. Il s'agit de mesures de rassemblement des véhicules avant qu'ils ne s'engagent sur des itinéraires paralysés et de mesures d'hébergement et de ravitaillement des voyageurs et automobilistes immobilisés.

La Ville déclenche son plan de viabilité hivernale **entre le 15 novembre et le 15 mars**. En cas de chute de neige, des agents d'astreinte sont chargés d'intervenir, de jour comme de nuit, pour procéder au salage préventif ou au déneigement.

Le Plan Grand Froid est activé par le Préfet sur proposition de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Ce plan d'urgence hivernal accroît la mobilisation en faveur des sans-abris et des mal-logés en augmentant le nombre de places d'hébergement via l'ouverture de centres ou la mise à disposition de bâtiments publics. Ce plan prévoit également le renforcement des plateformes téléphoniques du 115 et l'intensification des maraudes en équipes mobiles.

SÉCURITÉ : LES BONS RÉFLEXES !

Avant :

- ✓ Protégez vos installations du gel et salez ou sablez les trottoirs devant votre domicile.
- ✓ Prévoyez des couvertures, des vêtements chauds et quelques provisions (eau potable...).
- ✓ Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.

Pendant :

- ✓ Évitez de vous déplacer.
- ✓ Respectez les restrictions de circulation, prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée (couverture, téléphone, médicaments, eau, nourriture).
- ✓ Si vous devez vous déplacer, signalez votre départ et votre destination à vos proches.
- ✓ Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des secours.
- ✓ Évitez les efforts brusques.
- ✓ Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités (ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu).
- ✓ Maintenez la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable d'environ 19 degrés.
- ✓ Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, appelez le 115

RAPPEL : En cas de chute de neige, les riverains sont, de leur côté, responsables du déneigement des trottoirs bordant leur habitat. Des bacs à sable sont mis à disposition afin de faciliter ces opérations.



PROTÉGEZ DU GEL VOS INSTALLATIONS



SALEZ ET DÉNEIGEZ VOS TROTTOIRS



VEILLEZ À LA QUALITÉ DE L'AIR DE VOTRE HABITATION



AVERTISSEZ VOS PROCHES DE VOS DESTINATIONS



POUR SIGNALER UNE VICTIME DU FROID DANS LA RUE, APPELEZ LE 115



NE FAITES PAS D'EFFORTS BRUSQUES



BLOQUÉ, NE QUITTEZ PAS VOTRE VÉHICULE



AUTANT QUE POSSIBLE NE VOUS DÉPLACEZ PAS





BUVEZ DE L'EAU RÉGULIÈREMENT ET PAS D'ALCOOL



MOUILLEZ VOTRE CORPS POUR LE RAFFRAÎCHIR



FERMEZ VOILETS ET FENÊTRES



MAINTENEZ VOTRE LOGEMENT AU FRAIS



DONNEZ DE VOS NOUVELLES À VOS PROCHES



NE SORTEZ PAS AUX HEURES LES PLUS CHAUDES



NE FAITES PAS D'EFFORTS PHYSIQUES



Une canicule est une vague de chaleur très forte qui dure plusieurs jours et nuits. Les services météorologiques préviennent qu'il existe un risque de canicule quand les températures minimales, en particulier la nuit, ne descendent pas en-dessous de 20°C, et que les températures maximales dans la journée sont supérieures à 33°C et cela pendant au moins 3 jours.

ACTIONS DE LA VILLE :

Le plan canicule de la ville, déclinaison du plan national, a pour objectif d'activer pendant la période critique de l'été, un dispositif de vigilance et d'intervention auprès des personnes les plus vulnérables (personnes âgées ou handicapées, nourrissons et enfants de moins de 4 ans, travailleurs manuels travaillant à l'extérieur...)

PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE D'INFORMATION DU PUBLIC "CANICULE INFO-SERVICE"

du 1^{er} juin au 31 août : **0 800 06 66 66**
Appel gratuit depuis un poste fixe en France, de 9h à 19h. Permet d'obtenir des recommandations sur la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs.

SÉCURITÉ : LES BONS RÉFLEXES !

Pendant :

- ✓ Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif.
- ✓ Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour.
- ✓ Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool.
- ✓ Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais.
- ✓ Évitez les efforts physiques.
- ✓ Maintenez votre logement frais : fermez les fenêtres et les volets dans la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais.
- ✓ Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et demandez de l'aide en cas de besoin.
- ✓ Consultez régulièrement le site de Météo-France pour vous informer.



Le risque nucléaire est un événement accidentel avec des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel du lieu d'exploitation, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

LE RISQUE À LONGJUMEAU :

Dans le département de l'Essonne, il existe deux sites nucléaires : le commissariat à l'énergie atomique (CEA), situé à Saclay, et le Commissariat à l'Énergie Atomique DAM Île-de-France de Bruyères-le-Châtel. La centrale nucléaire la plus proche de Longjumeau est celle de Nogent-sur-Seine (à 105 kms).

LES MOYENS DE PRÉVENTION : PLAN IODE

En cas d'incident nucléaire ou radiologique, un bassin de population étendu pourrait être exposé à des rejets de produits radioactifs. Selon l'importance et l'imminence de la menace, les autorités départementales mettent en œuvre des mesures pour limiter l'impact de l'événement sur la santé des populations, notamment :

- ✓ Mise à l'abri, confinement ou évacuation
- ✓ Distribution d'iode

SÉCURITÉ : LES BONS RÉFLEXES !

Avant :

- ✓ Connaître le signal d'alerte : c'est une sirène au son modulé (montant et descendant). Ce signal dure trois fois une minute.

Pendant (si vous entendez la sirène) :

- ✓ Si vous êtes à l'intérieur, restez où vous êtes.
- ✓ Si vous êtes dehors, rentrez dans un bâtiment fermé.
- ✓ Ne restez pas dans votre voiture.
- ✓ Bouchez les entrées d'air, arrêtez la ventilation et la climatisation.
- ✓ Écoutez la radio (ÉVASION (99.3), France BLEU (107.1) et REZO (106.5)).
- ✓ Respectez les consignes des autorités.
- ✓ Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- ✓ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, un dispositif de prise en charge est prévu dans les écoles.

Après :

- ✓ Suivez strictement les consignes données.



RECONNAISSEZ LE SIGNAL D'ALERTE



RESTEZ À L'INTÉRIEUR OÙ QUE VOUS SOYEZ



ARRÊTEZ LA VENTILATION



SUIVEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS



LIBÉREZ LES LIGNES TÉLÉPHONIQUES POUR LES SECOURS



INFORMEZ VOUS PAR LA RADIO ET NOS RÉSEAUX SOCIAUX



NE RESTEZ PAS DANS VOTRE VÉHICULE



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE



NUMÉROS UTILES :

Pompiers (secours d'urgence, accidents, incendies) : **18**
Samu (problèmes urgents de santé ou conseils médicaux) : **15**
Police nationale (violences, agressions, cambriolages) : **17**
Sourds ou malentendants pour toutes les demandes de secours : **114**
Police municipale : **01 69 79 90 80**
Mairie de Longjumeau : **01 64 54 19 00**
Météo France : **vigilance.meteofrance.com**
Alertes crues : **www.vigicrues.gouv.fr**

RADIOS EN CAS D'ALERTE :

ÉVASION **99.3**
France BLEU **107.1**
REZO **106.5**

FIL D'INFORMATION DE CRISE :

www.longjumeau.fr
f X @ S G



IMPORTANT

Pensez à vous faire connaître à la Maison de la Fraternité si vous êtes :

- ✓ une personne âgée isolée, ou ayant des difficultés de mobilité ;
- ✓ une personne en situation de handicap (moteur, visuel, auditif) ;
- ✓ médicalement assisté par appareillage (IRC, dialyse, autre...).

Ce registre confidentiel des personnes fragiles et isolées permettra aux services de secours d'intervenir en priorité auprès de vous.

Maison de la Fraternité, 86 bd du Docteur Cathelin, 01 69 74 19 00

KIT D'URGENCE VALABLE QUELLE QUE SOIT LA NATURE DU RISQUE

Un risque est une situation d'urgence. Mettez les équipements de première nécessité dans un sac à dos. Rangez ce kit d'urgence dans un endroit facilement accessible et connu de tous les membres de votre famille.

Il se compose de :

- ✓ Sifflet
- ✓ Lampe torche (+ piles de rechange)
- ✓ 1 à 2 bouteilles d'eau par personne.
- ✓ Aliments longue conservation (fruits secs, conserves, etc.)
- ✓ Trousse de premiers secours (pansements, bandages, désinfectant, couvertures de survie...)
- ✓ Couteau multifonctions
- ✓ Photocopies des papiers administratifs (papiers personnels, carte d'identité, carte vitale, contrats d'assurance...)
- ✓ Argent liquide
- ✓ Radio à piles (et piles de rechange)
- ✓ Vêtements chauds (bottes, pull, imperméable, etc.)
- ✓ Nécessaire d'hygiène (brosse à dents, lingettes...)
- ✓ Double des clefs (maison, voiture)

Équipement à prendre à la dernière minute :

- ✓ Téléphone portable et son chargeur
- ✓ Médicaments spécifiques et lunettes
- ✓ Papiers d'identité
- ✓ Chéquier et carte bleue

Pensez à vérifier régulièrement la date de péremption des éléments de votre kit.